



**MARINES VOYAGES**

AGENCE DE LA POSSESSION

AGENCE DE ST PIERRE

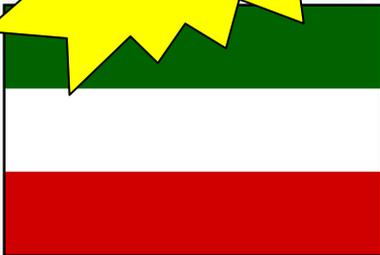
AGENCE DE ST ANDRE

0262 71 59 33

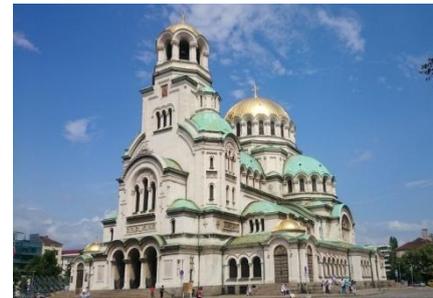
reservation@marines-voyages.com

**Départs Garantis**

**A partir de 2 personnes**



## **BULGARIE**



**A partir de 1855€\* /Adulte**

Enfant de moins de 12 ans -15%

Vols + circuit + pension complète (moins 2 déjeuners) + maison d'hôtes  
(hôtel 3 & 4 \*\*\*\*)

**CIRCUIT 10 jours : BULGARIE**

**TOUTES LES ENTREES COMPRISES**

*\*Supplément par adulte en chambre simple : 250,00€*

*\*Tarifs sous réserve, selon disponibilité au moment de la réservation*

## **PROGRAMME DE 10 JOURS**

**Du 05 au 14 juin 2021** à partir de **1855 €\***

**Du 04 au 13 septembre 2021** à partir de **1855 €\***

**Du 25 septembre au 04 octobre 2021** à partir de **1855 €\***



## 1<sup>er</sup> jour : REUNION/PARIS



Rendez-vous à l'aéroport de Roland Garros, envol en direction de Paris.  
Dîner et nuit à bord.

## 2<sup>e</sup> jour : PARIS/BULGARIE

Petit déjeuner à bord, arrivée à Paris, transfert au terminal pour prendre le vol pour la Bulgarie. Déjeuner libre.



Arrivée à Sofia, accueil à l'aéroport international et transfert à l'hôtel.

Sofia est la capitale de la Bulgarie, dans les Balkans. Elle se trouve à l'ouest du pays, au pied du massif montagneux du Vitocha. Ses monuments témoignent de ses plus de 2 000 ans d'histoire avec notamment les occupations grecque, romaine, ottomane et soviétique. L'église médiévale de Boyana est ornée de fresques datant du XIII<sup>e</sup> siècle. Construite par les Romains au IV<sup>e</sup> siècle, l'église de la rotonde Saint-Georges est dotée de décorations médiévales et ottomanes remontant au Xe siècle.



Tour panoramique du centre-ville culturel qui vous permettra de découvrir la capitale et les Sofiotes.

Dîner à l'hébergement, nuit.

## 3<sup>e</sup> jour : SOFIA / KOPRIVSHTITSA / VELIKO TARNOVO

Petit déjeuner à l'hôtel.

La cité des Tsars Bulgares.

Départ pour la petite ville colorée de Koprivshtitsa. Visite de deux maison-musées, **déjeuner sur place**. Continuation en direction de la ville de Veliko Tarnovo, l'ancienne capitale du Second Empire Bulgare. Visite de la citadelle Tsarevets et balade dans le quartier historique de la ville.



Installation à l'hébergement, dîner dans le centre-ville. Retour à l'hôtel pour la nuit.



#### 4<sup>e</sup> jour : VELIKO TARNOVO / MADARA / VARNA

Petit déjeuner.



Départ en direction du littoral Bulgare. Visite du Cavalier de Madara (site UNESCO). Le **cavalier de Madara** est un large rocher sculpté sur le plateau de Madara, à l'est de Šumen, au nord-est de la Bulgarie. Le relief représente un superbe cavalier à 23 mètres au-dessus du sol, sur une falaise quasiment verticale de 100 mètres de haut. Le cavalier enfonce une lance dans un lion se trouvant au pied de son cheval. Un chien court après le cavalier.

Déjeuner avec programme folklorique au petit village de Kyulevcha.

Dans l'après-midi, visite des Pierres plantées avant de rejoindre la ville de Varna-la perle de la Mer Noire. Passage devant sa magnifique cathédrale et installation à l'hébergement.

Dîner dans le centre-ville. Retour à l'hôtel, nuit.



#### 5<sup>e</sup> jour : VARNA / NESEBAR / ZHERAVNA

Petit déjeuner, temps libre en matinée. Un village remarquable.

En fin de matinée, dégustation de vins du pays dans le centre de la ville.



Les thermes romains de Varna sont un complexe d'anciens bains romains situé dans la ville portuaire de Varna, sur la mer Noire, au nord-est de la Bulgarie. Les thermes sont situés au sud-est de la ville moderne, qui à l'époque romaine était connue sous le nom de Odessus.



Avant le déjeuner en bord de mer, passage devant les Thermes romains d'Odessos qui sont les plus grands dans les Balkans.

Départ en direction de la ville de Nesebaravec visite de la Vielle ville (classée UNESCO) et de l'Eglise St. Stephan. Départ pour le village de Zheravna, niché dans le Balkan.

Dîner et nuit sur place en maison d'hôtes.



## 6<sup>e</sup> jour : ZHERAVNA / KAZANLAK / PLOVDIV

Petit déjeuner à la maison d'hôtes.

La Vallée des Rois Thraces.

Départ pour la vallée des roses et des rois Thraces. Visite de la réplique de la Tombe Thrace de Kazanlak (l'original-site UNESCO est fermé aux visiteurs).

Déjeuner à proximité, suivi par la visite de l'Eglise Russe de Shipka et d'une distillerie de rose pour dégustation de produits à base de rose.

Départ vers le sud pour rejoindre Plovdiv, la capitale européenne de la culture 2019.



Installation à l'hébergement et dîner dans le centre-ville. Retour à l'hôtel pour la nuit.

## 7<sup>e</sup> jour : PLOVDIV / BANSKO

Petit déjeuner à l'hôtel. Dans le Pirin.



En matinée, découverte de l'héritage culturel unique de Plovdiv avec l'église Sts. Constantin et Hélène (L'église Saint-Constantin-et-Sainte-Hélène a été édiflée en 1832 par le maître architecte Petko



Boz.), le Musée ethnographique, le Vieux Plovdiv, le Théâtre romain, le Stade antique, la mosquée Dzhumaya.

Déjeuner accompagné d'une démonstration de danses folkloriques. Traversée des Rhodopes en direction de la petite ville de Kostandovo, visite de sa fabrique de tapis restée artisanale.



Arrêt à la ville thermale voisine de Velingrad pour prendre le train à voies étroites jusqu'à la petite station d'Avramovo, la plus haute des Balkans.

Continuation en direction de Bansko, installation à l'hôtel. Dîner dans la vieille ville, retour et nuit.

## **8<sup>e</sup> jour : BANSKO / RILSKI MANASTIR / SOFIA**

Petit déjeuner à l'hôtel.

Rencontre spirituelle à Rila.



Départ pour le Monastère de Rila (site UNESCO), visite.

Déjeuner à proximité du monastère, puis retour à la capitale Bulgare pour finaliser les visites avec le Musée National d'Histoire.

Installation à l'hôtel et dîner à proximité. Retour à l'hôtel pour la nuit.

## **9<sup>e</sup> jour : SOFIA / PARIS**

Petit déjeuner à l'hôtel.



Journée organisée en fonction horaires des départs. Visite possible des Halles de Sofia et du marché des femmes.



Déjeuner libre.

Transfert à l'aéroport international de Sofia, départ pour la France.

Arrivée à Paris, transfert au Terminal de l'aéroport pour le vol en direction de la Réunion.

Diner et nuit à bord.

## **10<sup>e</sup> jour : REUNION**

Arrivée à la Réunion.

\*\*\*\*\*Fin de nos prestations\*\*\*\*\*

### **Le prix comprend :**

- les vols aller/retour Réunion-Paris
- les vols aller/retour Paris-Sofia
- Pension complète avec les repas pris dans des restaurants et tavernes, service à table ou buffet à l'hôtel. Une entrée, un plat principal, un dessert + eau minérale du dîner du J-2 au petit-déjeuner du J-9 (2 déjeuners libres le jour des vols).
- Visites et droits d'entrée des sites et musées mentionnés au programme
- Hébergement en hôtels 3 & 4 \*\*\*\* - Une maison d'hôtes (base chambre double)
- Le service d'un autocar pour les déplacements (transport adapté à la taille du groupe)
- Guide/ chauffeur francophone inscrit sur la liste officielle des Guide
- Taxes et services hôteliers
- Une réunion d'information pour le groupe
- Les assurances assistance, rapatriement, dommages aux bagages, (si plus de 10 participants)

### **Le prix ne comprend pas :**

- Les boissons (autres que dans le programme)
- L'assurance annulation
- Les dépenses personnelles
- Le supplément chambre individuelle: 250 €
- Le pourboire du guide accompagnateur
- Le déjeuner du J.2 & 9;



# Conditions de vente

## Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 la Possession  
Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018

GARANTIE FINANCIÈRE : ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS05118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HARCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

## Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

## Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

## Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION  
Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

## Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

## Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire. La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.

Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers.

Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc.. ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.

Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.

La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

## Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.

Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international : TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 Pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

## Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.

Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas.

Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

## Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :

Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination/ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement/ Les services d'un interlocuteur de Marinès Voyages, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants.

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

## Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...) le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé. Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

## Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme le prix prévu au contrat sont révisibles jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

## Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

## Article 13 : PRESTATAIRES

Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport - Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE - CORSAIRFLY - AIR AUSTRAL - FRENCH BEE - XL AIRWAYS \*Afrique du Sud : AIR AUSTRAL \*Maurice : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Chine : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Madagascar : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Malaisie : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Thaïlande : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Vietnam : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS.

## Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

## Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ

25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ

50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ

75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ

90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ

100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

## Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.

